INSTRUCTIONS DE COURSES
Coupe Nationale ILCA
ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7
Du 28 au 31 Octobre 2026

Grade 4

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*

1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1.4 Pour les concurrents étrangers, pour tout litige sur les instructions de course le Français prévaudra.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3 COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront mis en ligne à l'adresse mettre l'URL complète.

3.2 Sur l'eau, le canal de communication par **VHF sera le canal 06**

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé : côté Est de la Base Nautique

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **45** minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Heure du 1er signal d'avertissement	Séries	Nbre de Courses
28 octobre	**14h30**	**ILCA 7,6,4,**	**2 courses**
29 octobre	**10h30**	**ILCA 7,6,4,**	**2 courses**
30 octobre	**10h30**	**ILCA 7,6,4,**	**2 courses**
31 octobre	**10h30**	**ILCA 7,6,4,**	**2 courses**

6.2 Pour chaque série, il ne sera pas couru plus de 2 courses par jour (sauf si retard sur programme). 8 courses au total sont prévues.

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour, pourra être modifiée (sauf pour le 1er jour)

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé **deux minutes** au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.4 **CONSTITUTION DE GROUPE**

Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 bateaux, l'épreuve pourra se courir en groupes avec phase qualificative et phase finale suivant les règles définies ci-dessous.

6.4.1 Dans la phase de qualification les bateaux seront répartis en DEUX GROUPES (N1 ET N2) autant que possible de taille et de niveau égaux. Les répartitions initiales seront faites aléatoirement.
Ces répartitions seront affichées au tableau officiel d'informations sur le WhatsApp dédié dès sa publication et maintenue toute la journée

6.4.2 IDENTIFICATION DES GROUPES (DP)
Les concurrents devront porter en tête de mât la marque d'identification de leur groupe défini en § 7 des I.C.
Les flammes seront remises lors de la confirmation d'inscription. Il est de la responsabilité de chaque concurrent, chaque jour, de porter la flamme correspondante à son groupe, ainsi que de prendre le départ de son groupe.

6.4.3 P**HASE DE QUALIFICATIO**N La phase de qualification est programmée sur au moins deux jours 2 jours de courses. 4 courses doivent être validées pour chaque groupe pour passer en phase finale.
(a) dans la phase de qualification les bateaux seront à nouveau répartis dans les flottes après chaque jour de course, sauf si le premier jour une seule course a été validée pour toutes les flottes.
a) Si toutes les flottes ont validé le même nombre de courses, les bateaux seront à nouveau répartis sur la base de leur rang au classement général. Si toutes les flottes n'ont pas validé le même nombre de courses, la répartition s'effectuera sur le classement du même nombre de courses validées par tous et numérotées dans leur ordre de déroulement.
(b) Les répartitions seront basées sur le classement disponible à 19h00 chaque jour indépendamment des réclamations ou des demandes de réparation pas encore décidées.
(c) Si toutes les flottes n'ont pas le même nombre de courses à l'issue d'une journée, les flottes avec le moins de courses continueront de courir pour effectuer la course correspondante à la course de retard.
Tous les bateaux courront ensuite dans les nouvelles flottes.

6.4.4 **PHASE FINALE**
(a) Les bateaux seront assignés dans les flottes de la phase finale Or et Argent sur la base de leurs rangs dans la phase de qualification.
Les flottes de la phase finale seront, autant que possible, de taille égale de sorte que la flotte Argent ne soit pas plus grande que la flotte Or.
Les bateaux avec les meilleurs rangs dans la phase de qualification courront toutes les courses de la phase finale dans la flotte Or, les bateaux avec les rangs suivants de la phase de qualification courront dans la flotte Argent etc.
(b) Aucun recalcul du rang de la phase de qualification, après que des bateaux aient été répartis dans les flottes de la phase finale**,** n'affectera les répartitions sauf qu'une décision de réparation peut promouvoir un bateau dans une flotte supérieure.
Seul un bateau ayant obtenu une réparation peut changer de groupe, et seulement avant le début des courses de phase finale.

7. PAVILLONS DE CLASSE

ILCA 7	Ilca Rouge sur fond Blanc	
ILCA 6	Ilca Rouge sur fond Vert	
ILCA 4	Ilca Rouge sur fond Jaune	

EN CAS DE GROUPE :

1 QUALIFICATIONS	Groupe 1 -	Pas de flamme supplémentaire
	Groupe 2 –	Flamme Rubalise
2 FINALE	Grouoe OR-	Pas de flamme supplémentaire
	Groupe ARG –	Flamme Rubalise

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe A**
La zone de course sera annoncée sur le WhatsApp dédié

9. ¨PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe C PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours

10. MARQUES

10.1

Départ	Marques de Parcours	Marque d'arrivée
Entre Comité de Course et Viseur	Bouées cylindriques oranges	Bouée crayon jaune

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

S/O.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur le bateau viseur à l'extrémité bâbord

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
La zone de départ est une zone de 50 mètres au vent, sous le vent et de chaque côté de l'extrémité de la ligne de départ

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

S/O

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Pour toutes les classes le temps cible est de 45 minutes. Le temps limite pour le 1er étant fixé à 1 heure.

16.2 Les bateaux ne finissant pas 15 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé au Rez de Chaussé de l'Espace Nautique

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au 1er étage de la Base Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

FLOTTE SANS GROUPE

18.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de **trois**) courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand **trois** courses et plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses en enlevant la plus mauvaise.

FLOTTE AVEC GROUPE

18.3 4 courses validées pour chaque flotte sont exigées pour valider la phase de qualification (SQ). Si moins de 4 courses sont validées, la phase de qualification sera prolongée du nombre de journées nécessaires pour atteindre ce nombre.

18.4 **(a)** Si, à la fin de la phase de qualification, certains bateaux sont classés avec plus de courses que d'autres, les points des courses les plus récentes seront retirés de sorte que tous les bateaux aient le même nombre de courses pris en compte.
(b) Pour la phase de qualification, la RCV A5.2 est modifiée de sorte que les points seront basés sur le nombre de bateaux assignés à la plus grande flotte.

18.5 Le classement final comprendra les courses de la phase de qualification validées par chaque flotte (SQ) moins le plus mauvais score de ces qualifications si moins de 2courses de la phase finale (SF) validées par la flotte Or. Si plus de deux courses sont validées en finale, le plus mauvais score de toutes les phases (SQ et SF) sera enlevé.
Les différentes flottes de la phase finale n'ont pas besoin d'avoir validé le même nombre de courses dans la phase finale.
Les bateaux dans la flotte Or seront classés en premier, etc., dans la régate excepté un bateau disqualifié dans une course de la phase finale selon les RCV 4

19 REGLES DE SECURITE

19.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.

20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles ***90 minutes*** avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés Pavillon COYCH

23. ACCOMPAGNATEURS

23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être enregistrés auprès de l'organisation

23.3 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage norme CE (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau

- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

25 EMPLACEMENTS

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le ***parc à bateaux***

26. PRIX

Des prix seront distribués

- Aux trois premiers de chaque catégorie (ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7),
- Aux trois premières de la catégorie ILCA 4.
- Aux trois premières de la catégorie ILCA 6.
- Au premier master (à partir de 30 ans au premier jour de l'épreuve) de la catégorie ILCA 6.
- Au premier master (à partir de 30 ans au premier jour de l'épreuve) de la catégorie ILCA 7

27 DECISION DE COURIR (RCV4)

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'OA de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel)

28 UTILISATION DE DRÔNES :

Le vol de drônes de particuliers comme de professionnels est interdit dans la baie de Hyères y compris à terre autour de la Base Nautique (présence d'un aéroport militaire et civil à moins de 500 mètres).
Voici le lien officiel avec les zones interdites:
https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-uas-categorie-ouverte-et-aeromodelisme
Nous vous remercions de respecter strictement cette interdiction, une infraction peut engendrer l'annulation de l'épreuve

Arbitres désignés :
Président du comité de course : André HOLUBOWICZ
Président du comité technique : Aline WILLIOT
Président du jury : Abel BELLAGUET

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

COYCH
ESPACE NAUTIQUE
14 avenue du Dr Robin
83400 HYERES contact@coych.org
04 94 38 61 67 / 06 25 62 24 80

Hébergement : https://www.hyeres-tourisme.com/

ATTENTION : Le dimanche se tient le marché sur le parking en face de la Base Nautique et l'Espace Nautique. Pensez à dégager vos véhicules le samedi soir, sinon fourrière

ANNEXE D
Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. https://arbitrage.ffvoile.fr

Prescription 2
(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

Prescription 3
(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)
Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

Prescription 4
(*) FFVoile Prescription to RRS 70.3(b) (Appeals and requests to a national authority)
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the FFVoile, received at least 2 months before the event. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

Prescription 5
(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors)
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

Prescription 6
(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates)
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

Prescription 7
(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules)
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

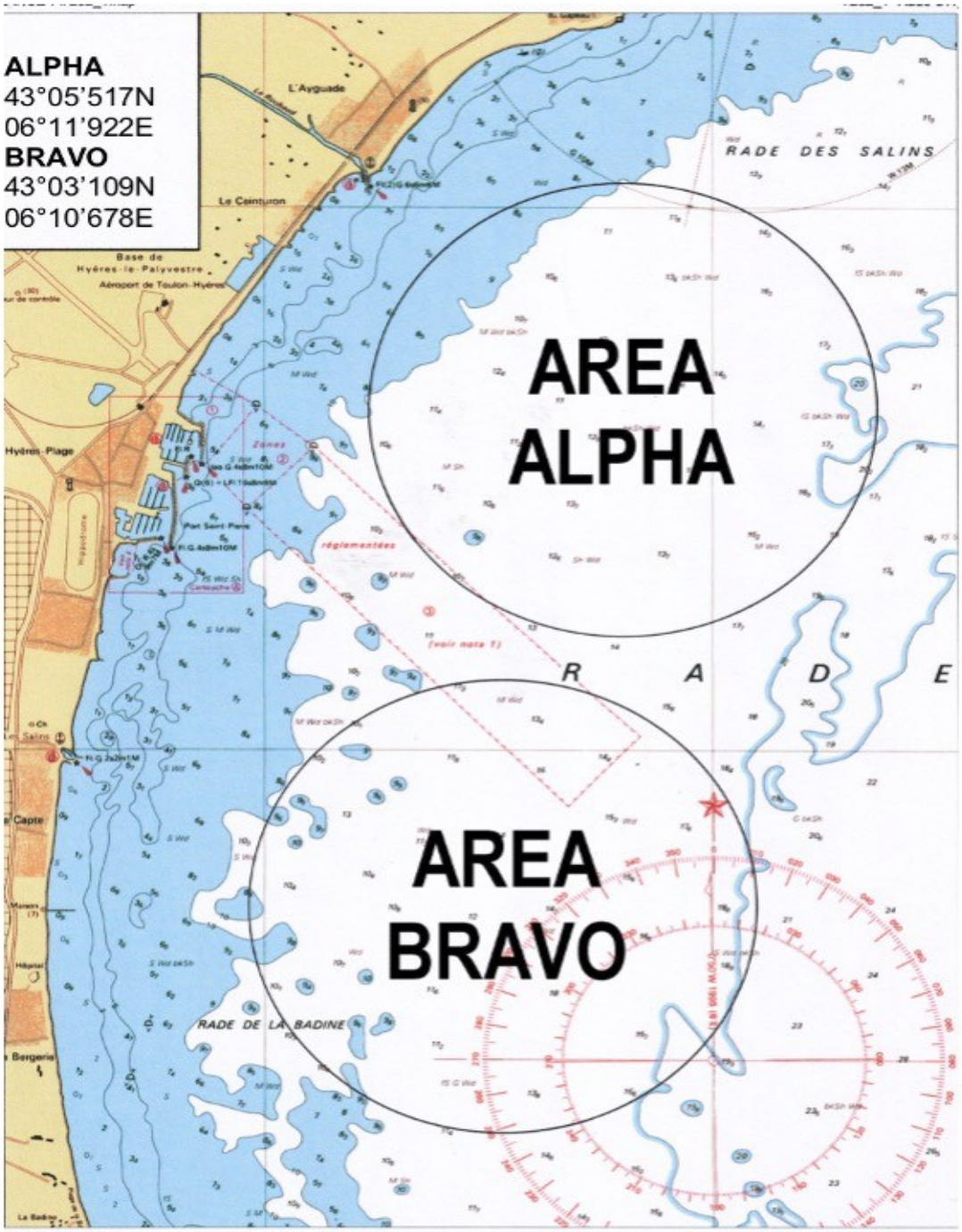
Prescription 8
(*) FFVoile Prescription to RRS 88.2 (Changes or deletions to National prescriptions)
Prescriptions of the FFVoile shall not be changed or deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed. In such case, the prescriptions marked with an asterisk
() shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on "Arbitrage" website of FFVoile shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).*

Prescription 9
(*) FFVoile Prescription to RRS 91(a) (Minimum number of protest committee members)
The protest committee shall be composed of a minimum number of committee members in accordance with the provisions of the federal regulations of the FFVoile, unless a derogation is granted by the FFVoile

Prescription 10
(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Appointment of an international jury)
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to APPENDIX R (Procedures for appeals and requests)
Appeals shall be sent to: Fédération Française de Voile, jury d'appel - 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the "Arbitrage" website of FFVoile.

ANNEXE A : ZONE DE COURSE



ANNEXE B : LIEU DE L'ÉPREUVE



ESPACE NAUTIQUE

- **CONFIRMATION INSCRIPTION**
- **DEPOT RECLAMATION**
- **REMISE DES PRIX**

BASE NAUTIQUE MUNICIPALE

- **MAT DE PAVILLON OFFICIEL**
- **PC COURSE**
- **JURY**

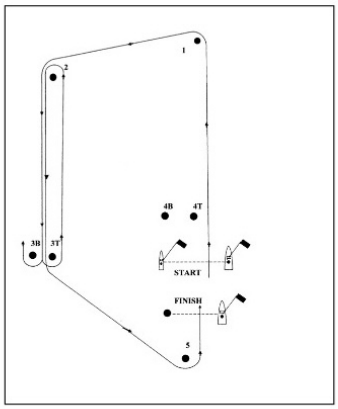
MOLE CENTRAL ET BASE NAUTIQUE – PARKING ILCA
BASSIN DERIVEUR **EMBARCATIONS ENTRAINEURS**

ANNEXE C: PARCOURS

Ordre de Passage

Parcours 1 : Outer / Flamme numérique 1 ou affichage du numéro de parcours

Start / 1 / 2 / 3S ou 3P / 2 / 3P / 5 / Finish



Parcours 2: Inner / Flamme numérique 2 ou affichage du numéro de parcours

Start / 1 / 4S ou 4P / 1/ 2/ 3P / 5 / Finish

